

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Anthony GARCIA, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO.

Excusés

M. Robert SIEGEL

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°3827 en date du 16 juin 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe Immeubles de Rapport ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 a été arrêtée avec un excédent de clôture de 115.794,78 € et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 20.484,30 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de reste à réaliser 2024 ni en dépenses ni en recettes d'investissement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2024 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget 2025 par inscription budgétaire en recette à l'article 1068 d'un montant de 20.484,30 €,

- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2024 en recette de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2025 ligne 002 pour 95.310,48 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3836

Publication le 17/06/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/06/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21970-DE-1-1

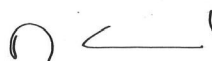
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RESULTATS - BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT

FONCTIONNEMENT	2023	2024
Dépenses Mandatées	18 143,97 €	14 745,24 €
Recettes Réalisées	68 987,58 €	79 696,41 €
Résultat exercice	50 843,61 €	64 951,17 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	0,00 €	50 843,61 €
Résultat de fonctionnement à affecter	50 843,61 €	115 794,78 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	0,00 €	21 736,80 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	0,00 €	0,00 €
Recettes réalisées	0,00 €	1 252,50 €
Solde d'exécution Investissement	0,00 €	-20 484,30 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €

<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	-20 484,30 €
-----------------------	--------	---------------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	20 484,30 €
----------------------------	--------	-------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	50 843,61 €	95 310,48 €
--	-------------	-------------